

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 14.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

**Membres du Bureau Communautaire :**

- **En exercice** : 17 (vacance d'un poste de membre du Bureau)
- **Présents ou représentés** : 14
- **Votants** : 14
- **Suffrages exprimés** : 14 (14 pour)
- **Secrétaire de séance** : M. Florent MARTIN

Le onze avril deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq avril deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents** : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

**Absents excusés** : ARMAND Florent, SIGAUD Jean-Yves, TENOUX Gérard.

**ORDRE DU JOUR : Lancement du marché de services pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge**

Par délibération n° 341-17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace », l'aménagement touristique des gorges de la Méouge.

Depuis plusieurs années, ce site connaît une véritable hausse de fréquentation. La saison 2020 a démontré l'urgence de traiter les flux liés à cette hausse de fréquentation.

Du 26 juillet au 15 août 2021, un dispositif a été mis en place pour expérimenter l'interdiction de stationner dans les gorges et l'organisation d'un service de navettes.

L'évaluation de l'expérimentation ayant été très positive, il est proposé de reconduire cette initiative et, à cet effet, de lancer un appel public à la concurrence pour remettre en place un service de navettes du 15 juillet au 21 août 2022. Ce service fonctionnerait 7 jours sur 7, jours fériés compris, et de 9h30 à 18h45. Il serait composé de 3 lignes.

Le montant de cette prestation est estimé à 62 000 € HT. Le marché serait donc lancé sous la forme d'une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve le lancement du marché de services pour la mise en place de navettes dans les gorges de la Méouge.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président, Daniel SPAGNOU

